



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MAYENNE

Arrêté du 31 août 2016

portant modification de l'arrêté du 17 juin 2015 portant renouvellement
de la composition de la commission départementale d'orientation de l'agriculture de la Mayenne
et instituant des sections spécialisées au sein de cette commission

**Le préfet de la Mayenne,
officier de la Légion d'Honneur,**

Vu le code rural, articles R. 313-1, R. 313-2, R. 313-5 et R. 313-6 ;

Vu le décret n° 90-187 du 28 février 1990 relatif à la représentation des organisations syndicales d'exploitants agricoles au sein de certains organismes ou commissions ;

Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 modifié relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013086-0007 du 3 avril 2013 relatif à la liste des organisations syndicales d'exploitants agricoles habilitées à siéger au sein des commissions, comités professionnels ou organismes ;

Vu l'arrêté préfectoral du 17 juin 2015 portant renouvellement de la composition de la commission départementale d'orientation de l'agriculture de la Mayenne et instituant des sections spécialisées au sein de cette commission ;

Vu les propositions des différentes structures siégeant à la commission départementale d'orientation de l'agriculture de la Mayenne ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires ;

ARRETE

Article 1 : L'article 1 de l'arrêté préfectoral du 17 juin 2015 est modifié comme suit :

6°) - trois représentants de la chambre d'agriculture :

* au titre des entreprises agroalimentaires non coopératives :

Titulaire :	M. Guioullier Stéphane – "La Joliserie"	53800 Renazé
	M. Faucon Benoît – "La Porte"	53470 Mayenne

Suppléants :	M. Doyen Daniel - "La Gesberdière"	53100 Paigné-sur-Braye
	Mme Hogret Virginie - "La Guimonière"	53400 St Saturnin du Limet
	Mme Loupy Nelly - "La Guinebaudière"	53160 Champgénéteux
	M. Bedouet Marc - "Le Bourgneuf"	53160 Jublains

* au titre des sociétés coopératives agricoles :

Titulaire : M. Bachelot Jacky - "La petite Toufrayère" 53240 La Bigottière
Suppléant : Mme Lhotellier Nathalie - "La Minerais" 53410 Launay Villiers
M. Hermenier Pierre - "L'Heslonnière" 53360 St Sulpice

8°) deux représentants des activités de transformation des produits de l'agriculture :

* au titre des entreprises agro-alimentaires non coopératives :

Titulaire : Mme Boucher Laurence - "le Bois Bellcray" 53470 Martigné-sur-Mayenne
Suppléants : M. Choquet Gérard - Fromagerie Bel "la Tournerie" 72300 Sablé-sur-Sarthe
M. Bourgeois Joseph - "Chemin de la Chaussée aux moines" 53400 Craon

* au titre des sociétés coopératives agricoles :

Titulaire : M. Toueille Bertrand - "Gaec Ridellière" 53200 Laigné
Suppléant : Mme Penloup Dominique - "Le Vivier" 53500 St Denis de Gastines

9°) Huit représentants des organisations syndicales d'exploitants agricoles à vocation générale habilitées :

* au titre de la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles et des jeunes agriculteurs de la Mayenne :

Titulaires : M. Jehan Philippe - "La Gibaudière" 53100 Châtillon-sur-Colmont
M. Vallée Yannick - "Le Grand Assis" 53230 Cossé-le-Vivien
M. Dalifard Stéphane - "Le Bas Bénéard" 53350 Ballots
M. Trémeau Jérémy - "Les Chauvellieres" 53360 Quelaines st Gault
M. Rousselet Sylvain - "Grand Fontaine" 53170 Ruillé Froid Fonds
Suppléants : M. Chesneau Jean-Luc - 34 rue des Gorges de Villiers 53250 Neuilly-le-Vendin
M. Lecoq Patrice - "La Vannerie" 53100 Mayenne
M. Loupy Stéphane - "La Guinebaudiere" 53160 Champgeneteux
M. Monnier Loic - "La Maison Neuve" 53320 St-Cyr-le-Gravelais
M. Julien Xavier - "Le Grand Marcé" 53340 Saulges
M. Pichon Philippe - "Les Batonnieres" 53970 Nuille sur Vicoin
M. Gaultier Thomas - 1 résidence du Chêne 53390 St-Aignan-sur-Roë
M. Bellay Mickaël - "Pont Perrin" 53170 Le Bignon-du-Maine
M. Gégu Nicolas - 18 Rue de la Vigne 53320 Beaulieu-sur-Oudon
M. Bertin Mickaël - La Hadouillère 53290 Bierné

11°) - Deux représentants de la distribution des produits agro-alimentaires :

Titulaire : M. Fouassier Eric - Hippomat - 14 av. de l'Atlantique 53000 Laval
Suppléants : M. Bellanger Daniel - OMC - 82 Bd Denis Papin 53062 Laval cedex 9
M. Tek Konthirith - Labo France Bébé Nutrition BP 60925 53009 Laval cedex

* au titre du commerce indépendant de l'alimentation :

Titulaire : M. Mousset Nicolas - Hyper U- 550 Bd Jean Monnet 53100 Mayenne
Suppléants : M. Delhommeau Jean-Marc - Hes'del SARL imp. Garnier 53200 Château-Gontier
M. Soutif Michel - SARI Le Clos de Caumartin
Les Trois chênes Route du Bas Mont 53100 Moulay

13°) Un représentant des fermiers métayers :

Titulaire :	M. Treton Pierre- Yves - "La Croix"	53200 Denazé
Suppléants :	M. Landais Jérôme - "La Butte"	53290 St Denis d'Anjou
	M. de Groot Gérardus - "La Coutessière"	53800 Congrier

19°) Deux personnes qualifiées :

M. Jallu Gérard - "Le Hureau"	53320 Loiron-Ruillé
Mme Christine Verleur - "Bel Air"	53170 Maisoncelles

Article 2 : Les nouveaux membres sont désignés pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 17 juin 2018.

Article 3 : Le mandat des membres de la commission départementale d'orientation de l'agriculture et des sections spécialisées ainsi renouvelées prend effet ce jour.

Article 4 : L'article 4 de l'arrêté préfectoral du 17 juin 2015 est modifié comme suit :

La section spécialisée "économie et structures" comprend les membres de la commission départementale d'orientation de l'agriculture ci-après :


- le président du conseil régional ou son représentant,
- le président du conseil départemental ou son représentant,
- le directeur départemental des territoires ou son représentant,
- le directeur départemental des finances publiques ou son représentant,
- le président de la chambre d'agriculture ou son représentant,
- deux des trois représentants de la chambre d'agriculture,
- la présidente de la caisse de mutualité sociale agricole ou son représentant,
- les deux représentants des activités de transformation des produits de l'agriculture,
- les huit représentants des organisations syndicales d'exploitations agricoles à vocation générale habilitées à la commission départementale d'orientation de l'agriculture,
- le représentant des fermiers métayers,
- le représentant des propriétaires agricoles,
- le représentant de la propriété forestière,
- M. Jallu Gérard, personne qualifiée,
- Mme Christine Verleur, personne qualifiée.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès de l'auteur de l'acte dans les deux mois suivant sa publication, le silence gardé par l'administration pendant plus de deux mois sur la demande de recours gracieux emportant décision implicite de rejet qui peut elle-même être déférée au tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois,
- d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans les deux mois suivant la publication de l'arrêté, le délai de recours gracieux étant interruptif du délai de recours contentieux.

Article 6 : La secrétaire générale de la préfecture de la Mayenne et le directeur départemental des territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le préfet



Frédéric VEAUX